

PLUi Lyons Andelle

Compte-rendu Atelier commun

18.09.2023

Personnes présentes

Élus présents

- Roger Colette, Bacqueville ;
- Yannick Houy, Bacqueville ;
- Nadine Doinel, Bacqueville ;
- Sylviane Fouquet, Bosquentin ;
- Philippe Halot, Bourg Beaudouin ;
- Cédric Duval, Douville-sur-Andelle ;
- Michel Cramer, Douville-sur-Andelle ;
- Arnaud Godebout, Fleury-la-Forêt ;
- Anthony Palmentier, Fleury-sur-Andelle ;
- Christophe Cousin, Flipou ;
- Patrick Lehec, Flipou ;
- Gilles Lebreton, Houville-en-Vexin ;
- Pascal Gervais, Houville-en-Vexin ;
- Dominique Drony, Le Tronquay ;
- Bernard Gandoin, Le Tronquay ;
- Eric Everaert, Les Hogues ;
- Sidonie Lancien, Lilly ;
- Julie Viard, Lilly ;
- Chantal Grouchy, Lorleau ;
- Thierry Plouvier, Lyons-la-Forêt ;
- Jean-François Hequet, Lyons-la-Forêt ;
- Jean-Claude Lebel, Ménesqueville ;
- Gérard Duval, Perriers-sur-Andelle ;
- Laurent Smagghe, Perriers-sur-Andelle ;
- Vincent Quene, Perruel ;
- Christophe Synaevé, Perruel ;
- Patrick Richard, Perruel ;
- Valérie Lavigne-Courteux, Pont-Saint-Pierre ;
- Philippe Levacher, Pont-Saint-Pierre ;
- Patrick Minier, Radepont ;
- Philippe Courtois, Radepont ;
- Corinne Druel, Radepont ;
- Sophie Malhaire, Touffreville ;
- Pierre Dechoz, Vandrimare ;
- Lionel Bezirard, Vandrimare.

Équipe projet

- Maxime Caillard, Ville Ouverte
- Juliette Robin, Ville Ouverte
- Blaise Kermoal-Sebra, Ville Ouverte
- Gauthier Berger, GAMA Environnement ;
- Bastien Marquier, GAMA Environnement
- Aline Treillard, CDCLA
- Loraine Villaume, CDCLA



Introduction

L'atelier est introduit par M. Philippe Halot, vice-président de la CDCLA en charge de l'aménagement du territoire et du cadre de vie qui remercie la mairie de Vandrimare pour l'accueil au sein du centre socio-culturel, les participants pour leur présence et rappelle également la date du 26/09 pour la restitution du diagnostic agricole.

Le bureau d'études Ville Ouverte, représenté par Mme Juliette Robin, présente ensuite le cadre de la démarche d'élaboration du PLUi de la CDCLA et son calendrier. Le représentant du bureau d'études GAMA Environnement, M. Gauthier Berger et Mme Juliette Robin présentent brièvement les thématiques qui seront interrogées ainsi que l'organisation de l'atelier.

Ordre du jour

Les objectifs de l'atelier sont :

- Compléter et amender les enseignements du diagnostic ;
- Prioriser les enjeux identifiés.

L'atelier doit également permettre aux élus de prendre connaissance des enjeux des autres communes du territoire et de partager ensemble des éléments de réponse (projets, outils ...)

Les thématiques retenues sont :

- Accompagner les parcours résidentiels ;
- Maintenir le dynamisme économique local ;
- Repenser les mobilités ;
- S'engager en faveur de l'adaptation au changement climatique ;
- Valoriser les paysages, le patrimoine naturel et bâti
- Préserver et restaurer les milieux naturels

Synthèse par groupe

La synthèse des observations et débats qui ont eu lieu pour chaque thématique est restituée par thématique.



Accompagner les parcours résidentiels

Diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins des habitants

Tous les groupes s'accordent sur le fait que les besoins en logements sont différents selon que l'on se trouve dans l'aire d'influence de la métropole rouennaise ou dans le secteur de Lyons-la-Forêt.

Dans la vallée de l'Andelle, **le premier groupe** fait remarquer que les habitants cherchent de petits logements ou des logements familiaux accessibles mais que le parc de logements est souvent ancien et en mauvais état ou trop grand. Un élu mentionne ainsi l'offre communale de logements sociaux familiaux qui répond à ce type de besoin.

Concernant le logement des personnes âgées, **le groupe n°2** fait remarquer que le département mène une politique de maintien à domicile. Lorsque cela n'est pas possible, il existe plusieurs structures sur le territoire dont les modalités de fonctionnement sont diversifiées. Sont ainsi mentionnés plusieurs exemples sur le territoire, à Fleury-sur-Andelle, Romilly-sur-Andelle et Lyons-la-Forêt. Les participants remarquent qu'une offre de logements diversifiée est importante pour les personnes âgées, afin de répondre à la variété des besoins.

En revanche, **tous les groupes** s'accordent sur le fait que si la diversification de l'offre de logements est nécessaire, elle doit toutefois se faire en prenant en compte les besoins en mobilité et équipements des futurs habitants. Pour les participants, il n'est pas pertinent d'implanter des logements sociaux dans une commune sans équipements, commerces ou transports accessibles par exemple.

Le groupe n°3 explique que le renforcement de l'offre locative résulte principalement d'initiatives privées sur le territoire. Il s'agit souvent de propriétaires qui font des travaux afin de diviser un logement ou un terrain. Le ou les logements (souvent moins bien positionnés ou moins confortables par rapport à la construction principale) sont alors mis en location pour des durées plus ou moins longues.

La diversification du parc de logements pour répondre aux besoins des habitants en fonction des enjeux locaux a été plébiscitée comme la première priorité de tous les groupes.

Faciliter l'accès au logement

Le groupe n°3 note que les difficultés d'accès au logement sont particulièrement présentes dans le secteur de Lyons-la-Forêt du fait de l'importance de la part de résidences secondaires. Dans l'aire d'attraction de la métropole rouennaise, les participants relèvent au contraire une baisse de la part des résidences secondaires, sans doute du fait de la concurrence sur le marché immobilier des actifs de la métropole rouennaise.

Dans le secteur de Lyons-la-Forêt, les participants du **groupe n°3** s'interrogent également sur la multiplication des locations de courtes durées. Certains participants se disent intéressés pour réglementer la présence de ce type d'hébergement sur le territoire.

Afin de limiter le nombre de résidences secondaires, certains élus mentionnent la possibilité de majorer la taxe d'habitation.

En revanche, les élus du **groupe n°2** ont noté une évolution des modes d'occupation des résidences secondaires sur le territoire. Depuis la crise sanitaire, avec le développement du télétravail, certains propriétaires sont là plus souvent et pour des durées plus longues. La réflexion sur les pratiques de travail et la façon dont elles peuvent influencer la façon d'habiter le territoire intéresse les participants.



La facilitation de l'accès au logement a été jugée globalement moins importante que le premier enjeu mais plus importante que l'adaptation du parc de logements aux enjeux du réchauffement climatique et de consommation foncière.

Adapter l'offre aux enjeux climatiques et de consommation d'espace

Pour le groupe n°4, la rénovation des logements anciens est un enjeu de l'adaptation de l'offre de logements au dérèglement climatique, *a fortiori* dans les périmètres des abords des monuments historiques. En effet, la réhabilitation de ce type de logements (leur isolation notamment) est plus complexe et plus coûteuse.

En outre, un participant du **groupe n°1** fait remarquer que les Architectes des Bâtiments de France privilégient de plus en plus systématiquement la réhabilitation plutôt que la démolition y compris pour des constructions datant d'après la Seconde Guerre mondiale.

Du point de vue des injonctions à la densification et à limiter la consommation d'espace, les élus du **groupe n°4** identifient des freins, tels que la limitation de la surface des terrains à bâtir. Un des motifs évoqués est la place nécessaire à l'installation d'un dispositif d'assainissement individuel (ou le surcoût induit par des dispositifs moins consommateurs d'espace).

Un autre motif évoqué comme frein à la limitation de la taille des parcelles à bâtir est que les habitants ne souhaitent pas construire trop près de leurs voisins afin d'éviter tout risque de nuisance de voisinage. Enfin, les participants du **groupe n°4** mentionnent principalement un problème d'acceptabilité pour les habitants et une volonté de préserver les caractéristiques rurales et architecturales du territoire (logements individuels).

L'adaptation du parc de logements aux enjeux climatiques et de consommation foncière a été placée en troisième position de l'ordre de priorité des participants. Cependant, il ne s'agissait pas, pour les participants, d'un sujet jugé peu intéressant mais d'un consensus préexistant sur la nécessité de l'adaptation du bâti et la limitation de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers.

Maintenir le dynamisme économique local

Soutenir et diversifier les secteurs d'activités présents

Pour les groupes n°2 et n°4, les secteurs présents sur le territoire sont le tourisme, l'industrie, l'artisanat et le commerce. **Le groupe n°3** mentionne également l'existence d'un secteur en lien avec l'exploitation forestière. **Le groupe n°4** est le seul à mentionner le secteur agricole en soulignant le phénomène de concentration des exploitations et la baisse du nombre d'exploitants.

Tous les groupes s'accordent sur la volonté de développer le tourisme sur le territoire.

Pour le groupe n°1, s'il est intéressant de développer le tourisme, il faut cependant éviter l'implantation de grands hôtels et privilégier les activités sportives à but touristique tels que le kayak, le vélo ou encore l'équitation. **Le groupe n°2** partage cette position et ajoute la pratique de la pêche (à Charleval et Romilly-sur-Andelle). Il nuance la pratique du vélo, dans la mesure où cela pose des questions complexes de mise en œuvre.

Cependant, **le groupe n°2** ajoute qu'il s'agit principalement de touristes de passage, dont la durée de séjour est relativement courte. Le tourisme demeure néanmoins un secteur à développer puisque les participants constatent qu'il y a de plus en plus d'hébergements sur le territoire. Il faut cependant travailler sur les sites touristiques du territoire à l'image de la filature Levavasseur qui pose aujourd'hui des problèmes d'accès et de sécurité.

Pour le groupe n°1, concernant le commerce sur le territoire, il faudra reconduire dans le PLUi les linéaires de préservation du commerce existants et encourager, par ailleurs, le développement de l'offre de commerces ambulants tels que les *foodtrucks*, distributeurs de pain, d'œufs, de légumes et les marchés de frais sur le territoire. **Le groupe n°3** nuance en précisant que les commerces



ambulants sont rarement rentables et qu'ils ont tendance à péricliter. **Le groupe n°4** souhaite également reconduire les linéaires de protection du commerce dans le futur PLUi.

Concernant le commerce, **le groupe n°3** ajoute que les locaux commerciaux sont souvent en mauvais état et nécessitent des travaux trop coûteux pour favoriser l'installation sur le territoire. L'exemple de l'implantation d'un fleuriste à Vascoeuil est cependant mentionnée.

Pour le groupe n°1 et le groupe n°4, il faudrait soutenir sur le territoire la présence de la petite industrie et de l'artisanat. Concernant le soutien à l'industrie, **le groupe n°4** souligne cependant que ce secteur est fragile et difficile à maintenir avec des emplois qui disparaissent, un éloignement des axes de transport structurants et des friches qui demeurent sur le territoire.

Pour le groupe n°4, soutenir et diversifier les secteurs d'activités présents sur le territoire constitue la seconde priorité. Cela ne fait pas consensus puisque **le groupe n°1** considère la diversification du tissu économique comme sa seconde priorité.

Faciliter l'accès à l'emploi et à la formation pour les habitants

Pour **le groupe n°1**, le principal frein à la formation sur le territoire est le problème des mobilités. En effet, les formations qui existaient sur le territoire (collèges d'enseignement technique) ont disparu après le départ des industries, il est donc désormais nécessaire de sortir du territoire pour se former. **Le groupe n°2** et **le groupe n°3** partagent ce constat : la dépendance à la voiture et la difficulté à développer d'autres modes de transport sont un frein à la formation et à l'emploi pour les habitants de Lyons-Andelle.

Le groupe n°4 ne partage pas cette vision et considère que le territoire fait face à un manque de personnel parce que les métiers exercés sur le territoire sont perçus de façon négative. Pour **le groupe n°1**, il s'agit de la première priorité. Pour **le groupe n°4**, il s'agit de la priorité n°3.

Adapter le foncier et l'immobilier à vocation économique aux besoins et aux enjeux de consommation d'espace

Là aussi, il n'y a pas de consensus entre les groupes de participants puisque, pour **les groupes n°3 et n°4**, il s'agit de la priorité la plus importante. En effet, les participants de ces deux groupes expliquent qu'il est nécessaire de réhabiliter les anciens locaux pour éviter la consommation foncière et réduire l'impact environnemental des activités économiques sur le territoire.

Cependant, tous les groupes mentionnent des freins à la mobilisation des friches existantes sur le territoire :

- Coût de réhabilitation ;
- Difficulté à contrôler l'utilisation de la friche après son rachat / à faire coïncider sa destination avec les besoins du territoire ;
- Difficulté de montage de projet et de mise en œuvre de projets dans les friches.

Repenser les mobilités

Prendre en compte les enjeux de mobilité de tous les publics

Pour le groupe n°1, un enjeu à prendre en compte est le ramassage scolaire : il faut parfois compter 2 kilomètres pour se rendre à l'arrêt de car, ce qui signifie que certains habitants du territoire doivent emmener leurs enfants à l'arrêt de bus en voiture ou ne recourent pas à ce mode de transport. Cependant, en ce qui concerne la mobilité des jeunes sur le territoire, ceux-ci bénéficient d'un tarif



attractif sur les lignes de transport en commun qu'ils utilisent le plus souvent pour se rendre à Rouen.

En outre, il est également nécessaire de prendre en compte les enjeux de mobilité à vocation touristique dans la réflexion.

Identifier des alternatives à la voiture adaptées au territoire et aux déplacements des habitants

Pour le groupe n° 1, le co-voiturage peut constituer une alternative à la voiture individuelle sur le territoire mais il est plus développé sur la frange ouest de Lyons Andelle. L'aire de covoiturage de Fleury-sur-Andelle mériterait d'être optimisée et est trop peu utilisée. Par ailleurs, la métropole de Rouen Normandie a mis en place une application pour encourager le covoiturage depuis ou à destination de la métropole (Klaxit) et l'application vient d'être mise en place sur le territoire de la CDCLA. **Le groupe n° 3** ajoute que la localisation des aires de covoiturage doit être réfléchi à l'échelle du territoire et des besoins de mobilité des habitants.

Sur le territoire, la fréquence des transports en commun est insuffisante pour en faire une véritable alternative à la voiture individuelle. **Pour le groupe n°2**, les transports en commun nécessiteraient d'être développés pour la Communauté de communes. **Le groupe n°3** ajoute que les lignes existantes de bus ne sont pas adaptées aux besoins avec notamment des itinéraires longs, qui rallongent le temps de trajet vers la métropole de Rouen.

Pour le **groupe n°1**, une autre alternative à la voiture individuelle pourrait également être la reconversion des voies ferrées. Actuellement, comme le souligne **le groupe n°2**, il faut se rendre à Vernon ou Gisors pour prendre le train. **Le groupe n°3** souligne cependant que l'intermodalité n'est pas suffisamment réfléchi entre les lignes de bus et les gares à proximité du territoire puisque les trains ne coïncident pas avec l'arrivée d'un bus.

Permettre la réalisation d'infrastructures de mobilité douce

Pour le groupe n° 1, certains itinéraires sur le territoire sont particulièrement dangereux, en raison du passage de nombreux poids-lourds. Ces derniers ne respectent d'ailleurs pas les réglementations mises en place par certaines communes, comme le souligne un participant du **groupe n°3**.

Pour le **groupe n°2**, les voies partagées (situation dans laquelle la séparation entre vélos et voitures peut être matérialisée au sol mais n'est pas accompagnés d'aménagements pour protéger les vélos) sont considérées comme trop dangereuses.

Pour le **groupe n°2**, les itinéraires de mobilité douce doivent être pensés à l'échelle de plusieurs communes, en lien avec le regroupement scolaire.

Pour le **groupe n°3**, les itinéraires de mobilité douce concernent aussi les cheminements piétons. Certaines voies sont difficiles à sécuriser pour les piétons, comme la RD321 dans la Vallée de l'Andelle alors qu'elle dessert plusieurs communes relativement proches les unes des autres et pourrait constituer une alternative à la voiture pour aller à l'école ou pour d'autres mobilités de proximité. D'un autre côté, des itinéraires existent déjà (sentiers de randonnée, chemins communaux) qui nécessitent d'être entretenus. Pour **le groupe n°1**, autour de Touffreville, quelques communes pourraient être reliées les unes aux autres par les chemins fermés. **Le groupe n°4** mentionne des exemples d'aménagement à l'extérieur du territoire, comme à Franqueville-Saint-Pierre, ou Saint-Aubin-Epinay près de Rouen.

Pour **le groupe n°3**, la prise de compétence par la CDCLA des politiques de mobilités permettra de conduire des actions pour le développement des mobilités douces sur le territoire. Un participant mentionne notamment le dispositif du département de l'Eure qui permet de financer une partie des travaux d'aménagement d'itinéraires de liaisons douces. **Le groupe n°3** ajoute qu'un plan de



mobilité est en cours de réalisation. De manière générale, les participants s'accordent à dire que les pistes cyclables sont plus difficiles à mettre en place sur un territoire rural que dans un tissu urbain.

S'engager en faveur de l'adaptation au changement climatique

Favoriser l'adaptation au changement climatique des espaces urbains et des futures opérations d'aménagement

Pour le **groupe n°1**, il est important de travailler sur les matériaux de construction utilisés. En ce sens, le groupe est favorable à l'incitation à l'emploi de matériaux biosourcés (bio-briques) ainsi qu'à la végétalisation des nouvelles opérations (terrasses végétalisées, stationnements perméables).

Le **groupe n°2** ajoute qu'il est primordial de préserver les éléments du paysage existant, en particulier les arbres et les vergers existants en périphéries des bourgs. Dans les nouvelles opérations d'aménagement, un participant du groupe explique qu'il est également important de prendre en compte les ombrages existants et à venir dans l'implantation des constructions.

Développer les EnR dans le respect de l'environnement

Le **groupe n°1** est favorable au développement de petites unités de production d'énergie hydraulique ainsi qu'au développement de panneaux photovoltaïques sur toitures. Le groupe s'accorde sur le fait que le territoire dispose de vastes surfaces de toitures (notamment équipements et bâtiments publics) qu'il serait intéressant de valoriser dans ce sens.

Le **groupe n°2** nuance le développement des panneaux photovoltaïques en échangeant sur plusieurs freins existants : quel devenir pour les panneaux en fin de cycle de vie ? En termes d'entretien, de recyclage ? En ce sens, le groupe considère qu'un accompagnement technique et financier semble incontournable pour le développement des énergies renouvelables.

Sur ces différents constats, le **groupe n°3** constate que, globalement, les communes et la population du territoire sont opposées au développement des éoliennes, tandis qu'elles sont dans l'ensemble favorables au développement des panneaux photovoltaïques. Dans cette optique, le groupe s'accorde à prioriser le développement des panneaux photovoltaïques par rapport aux éoliennes, en priorité sur les structures existantes (bâtiments agricoles, toitures d'entreprises, équipements communaux et intercommunaux et ombrières de parking).

Diminuer la pression actuelle sur la ressource en eau

Le principal constat de cet enjeu a été fait par le **groupe n°4** qui considère que la principale problématique liée à l'accès à la ressource en eau correspond à la défense incendie, dont le débit requis est difficilement atteignable sur les secteurs du plateau.

Atténuer le risque d'inondation et l'exposition des populations à ce risque

Pour le **groupe n°1**, les espaces urbanisés sont encore trop imperméabilisés alors qu'il serait possible de diminuer ces surfaces, en végétalisant davantage les trottoirs par exemple. Par ailleurs, le groupe constate qu'il y a un enjeu important dans la nécessité d'entretenir les zones humides et les mares. Cela n'est pas suffisamment fait selon eux aujourd'hui. Pour y parvenir, il serait intéressant de réaliser un inventaire des mares afin de déterminer leur état actuel sur la base de l'inventaire existant (PRAM).

Le **groupe n°2** complète les constats du groupe précédent en s'accordant sur le fait que la protection et la restauration des mares est essentielle pour la récupération des eaux de pluie et la



régulation des écoulements. Il envisage également de continuer de créer de nouvelles zones de récupération des eaux de pluie sur les secteurs les plus à risque (ex : projet en cours dans la côte entre Fleury-sur-Andelle et Vandrimare).

Le **groupe n°4** ajoute à ces éléments que l'enjeu est également de bien déterminer le passage exact des axes de ruissellement en milieux urbanisés, De plus, l'entretien de ces axes est également important afin d'éviter les débordements et les coulées de boues brutales. Par ailleurs, le groupe est particulièrement sensible à la préservation des haies existantes ainsi qu'à la plantation de nouveaux linéaires, en particulier sur les secteurs où le risque ruissellement est le plus important. Pour cela, les élus ont besoin d'aides et de conseils quant à la plantation de ces haies (essences, secteurs, financements...). Le groupe souligne également qu'il sera important de communiquer auprès des propriétaires sur les arbres/haies à préserver dans le PLUi.

Valoriser les paysages, le patrimoine naturel et bâti

Mettre en valeur les entrées de bourg et les paysages

3 des 4 groupes s'accordent à dire que la mise en valeur des entrées de bourg et des paysages est l'enjeu le plus important sur la thématique « Paysage – patrimoine ». Cet enjeu passe notamment par la végétalisation des nouvelles opérations d'aménagement et un travail qualitatif sur ces dernières. Afin de répondre à cet enjeu, les 4 groupes sont favorables à ce qu'une OAP thématique « Paysage – patrimoine » soit rédigée, dans laquelle des prescriptions sur la valorisation des entrées de bourg et des paysages soient inscrites.

Identifier et préserver le patrimoine identitaire

L'**ensemble des 4 groupes** converge pour placer au 2^{ème} niveau de priorité cet enjeu. Selon les élus, l'identification et la préservation du patrimoine identitaire ne prend pas toujours la même forme : certains considèrent qu'il est important d'identifier l'ensemble du patrimoine existant et de le protéger dans le PLUi (Article L.151-19 CU) ; d'autres pensent qu'il est avant tout primordial d'échanger avec les propriétaires et de n'identifier l'élément à préserver que s'il y a consensus entre la mairie et les propriétaires des biens ou éléments du paysage concernés.

Inciter à la découverte du patrimoine naturel et bâti

Le **groupe n°4** a placé cet enjeu prioritairement aux autres car, selon les participants de ce groupe, l'incitation à la découverte du patrimoine nécessite que ce patrimoine soit préalablement identifié et protégé.

Préserver et restaurer les milieux naturels

Préserver et restaurer les éléments de la Trame Verte et Bleue

Dans l'ensemble, **les 4 groupes** ont défini cet enjeu en niveau de priorité n°1.

Le **groupe n°1** constate que beaucoup de haies ont disparu ces dernières années, notamment du fait du passage d'engins agricoles dont l'emprise est toujours plus importante sur les routes. Ainsi, de nombreuses haies qui bordaient les chemins agricoles ont été arrachées pour permettre le passage des engins. Pour les élus de ce groupe, il est important de restaurer ces linéaires de haies et les mares du territoire, ainsi que de les entretenir régulièrement. De la même manière, les élus souhaitent inclure des espaces de rencontres végétalisés chaleureux et des liaisons piétonnes sécurisées dans les nouvelles opérations d'aménagement.

De son côté, le **groupe n°2** poursuit la même position que le groupe n°1 quant à la préservation et la restauration des mares. Il énonce cependant plusieurs freins existants sur la préservation du bon



fonctionnement des éléments du paysage (haies, mares), à savoir le manque d'entretien de ces éléments par les privés ainsi que le manque de ressources humaines en commune afin d'assurer l'entretien des espaces verts.

Pour le **groupe n°3**, l'important est de bien communiquer et de sensibiliser les habitants aux enjeux de préservation des mares, des haies, des arbres et des vergers afin que cette préservation ne soit pas vécue comme une « contrainte » imposée aux propriétaires.

Le **groupe n°4** constate de son côté que de nombreuses mares ont été rebouchées sur les 30 dernières années, notamment pour l'urbanisation. Les risques associés aux ruissellements sont ainsi plus importants qu'auparavant du fait de cette urbanisation, mais également du fait du manque d'entretien des mares et des cours d'eau auparavant assurés par les privés eux-mêmes. Or, le SYMA et les communes n'ont pas les moyens financiers et humains pour entretenir l'ensemble de ces éléments naturels.

Éviter l'urbanisation et la fragmentation des lisières forestières

Dans l'ensemble, **les 4 groupes** ont défini cet enjeu en niveau de priorité n°2. De même, les 4 groupes se sont accordés sur le fait qu'il sera nécessaire d'inscrire un périmètre inconstructible d'au moins 30 m entre les secteurs forestiers et les secteurs urbanisés afin de préserver la lisière forestière et éviter l'exposition des populations aux risques chutes d'arbres et de feux de forêts.

Pour le **groupe n°1**, une des problématiques liées à la forêt est qu'il est difficile de bien faire respecter les protections environnementales établies par les plans de gestion, notamment en matière de calendrier des coupes d'arbres prévues par ces documents.

Pour le **groupe n°2**, cet enjeu concerne avant tout les forêts privées du territoire, soit majoritairement les vallons et les coteaux boisés situés autour de la vallée de l'Andelle. Sur certaines communes (Radepont, Pont-Saint-Pierre, Bacqueville), les forêts appartiennent à de gros propriétaires forestiers avec lesquels il n'est pas évident d'entrer en contact.

Préserver les corridors de passage identifiés dans la TVB

De la même manière que le premier enjeu, **les 4 groupes** ont défini cet enjeu en niveau de priorité n°1 car il est associé à l'enjeu de préservation des éléments de la TVB.

Le **groupe n°1** est favorable à ce que les nouvelles opérations d'aménagement intègrent la préservation des corridors de passage via la création d'espaces végétalisés au sein de ces opérations, à l'image de celle réalisée récemment sur la commune de Bois-Guillaume (hors CDCLA).

De son côté, le **groupe n°2** a rappelé un autre bienfait des linéaires de haies le long des routes et chemins : en hiver, ce linéaire permet d'éviter les congères qui obstruent la route.



Conclusion et suite de la démarche

Les échanges tenus par les participants à l'atelier ont dégagé des éléments qui permettront de compléter et d'illustrer le diagnostic territorial et l'Etat Initial de l'Environnement :

- Pour les élus, **la mobilité** constitue une thématique importante sur laquelle il est cependant difficile d'agir. La prise de compétence par la Communauté de Communes et l'établissement d'une feuille de route sur ce sujet est attendue afin d'adresser les problèmes de mobilité, à la fois du point de vue des mobilités quotidiennes mais également en support du développement d'itinéraires touristiques ;
- En ce qui concerne **les parcours résidentiels**, les différences entre les enjeux rencontrés dans l'est du territoire (surnombre de résidences secondaires, vieillissement des habitants) et dans l'ouest (attractivité pour les actifs de la métropole rouennaise, inadaptation du parc aux besoins de petits ménages) appellent, selon les élus, des réponses qui doivent prendre en compte des sujets transversaux comme le besoin en mobilités, équipements et services ;
- **Dans le domaine économique**, les élus ont principalement mis en avant une volonté partagée d'encourager le développement d'un tourisme de qualité sur le territoire (axé sur des pratiques sportives et de nature). Le maintien du commerce comme le soutien à l'artisanat sur le territoire constituent également des invariants.
- Concernant **l'adaptation au changement climatique**, les élus ont pointé l'importance du risque d'inondation par ruissellements, accentué par le changement climatique et les modes d'aménager. Globalement, les élus s'accordent à dire que les espaces urbains sont encore trop minéralisés et qu'il est nécessaire que ces derniers deviennent plus perméables aux eaux de pluie. Dans cette optique, il est primordial d'agir sur la préservation et la restauration des éléments permettant de réguler les écoulements, en particulier les haies et les mares. Sur le volet énergies renouvelables, un large consensus s'observe sur le développement des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments agricoles, industriels, commerciaux et publics ainsi que sur les parkings.
- En matière de **valorisation des paysages et du patrimoine**, les élus souhaitent en priorité valoriser les entrées de bourgs via leur végétalisation et la mise en œuvre d'opérations d'aménagement qualitative et bien intégrée dans le paysage local. Cette valorisation passe également par la préservation du patrimoine identitaire, mais les élus ont été plus partagé sur ce point : certains souhaitent identifier et préserver un large panel d'éléments du patrimoine naturel et bâti dans le PLUi tandis que d'autres préfèrent qu'il y ait un consensus entre les propriétaires des biens et la collectivité pour appliquer des mesures de protection du patrimoine.
- Les élus ont exprimé leur volonté commune de **préserver et de restaurer les milieux naturels** en priorité, à travers l'identification et la préservation des éléments de la Trame Verte et Bleue mais également la préservation des corridors de passage identifiés. D'après les élus, les mares et les haies sont les éléments à préserver et à restaurer en priorité du fait de leur disparition importante sur les dernières décennies malgré leurs fonctions écologiques, hydrologiques et paysagères essentielles. Par ailleurs, les élus souhaitent inscrire un périmètre inconstructible d'au moins 30 m entre les secteurs forestiers et les secteurs urbanisés afin de préserver la lisière forestière de l'urbanisation et protéger les populations.



L'atelier est conclu par Juliette Robin, qui remercie les participants et rappelle les prochaines échéances de la démarche : le 3 octobre aura lieu le comité de pilotage conclusif du diagnostic, avant la réunion avec les Personnes Publiques Associées et le séminaire de restitution le 11 octobre prochain.

